

Contrat Région – CAHM
Dispositif Bourg Centre
2018 2021



Journées interco's
14 juin 2019
Vias Théâtre de l'Ardailon

**La nouvelle génération
des politiques
contractuelles
territoriales 2018 – 2021**

*proposée par la région
Occitanie*

**La contractualisation avec
l'Agglomération Hérault
Méditerranée**

**La mise en œuvre du
dispositif bourg centre
avec les communes**

La nouvelle génération de politiques contractuelles pour 2018 - 2021

Le cadre et les objectifs

• Les territoires concernés :

- les territoires ruraux (Pays, PETR, Associations de développement territorial préfiguratrices de PETR, PNR)
- les 22 Agglomérations et la CU de Perpignan-Méditerranée
- les 2 Métropoles

• Les objectifs :

- Agir pour l'**attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance** et l'**emploi** dans chacun des territoires,
- Favoriser les coopérations entre territoires (regroupement d'EPCI autour de projets communs, projets structurants, mutualisations),
- Mobiliser dans le cadre d'un Contrat unique tous les dispositifs de la Région (contrat unique)
- S'adapter aux spécificités de chaque territoire au travers de « feuilles de routes sur mesure »

- Cette nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales se caractérise par une véritable **rencontre entre chaque projet de territoire, les priorités régionales dans les domaines du développement économique et de la formation professionnelle, de la transition écologique et énergétique, des mobilités, de l'offre de services indispensables pour l'attractivité des territoires et les priorités départementales.** Elle intervient en cohérence et en complémentarité avec les différents programmes :

- Fonds européens,
- Contrats de plan régionaux et interrégionaux Etat – Région (CPER et CPIER),
- Politiques sectorielles régionales (Développement économique, Formation, Mobilités, Plan Littoral 21, Grands Site Occitanie, Devenir une Région à Energie Positive à l'horizon 2050 - REPOS),
- SRADDET Occitanie 2040

- **Durée de contractualisation 2018-2021 :**

Un Contrat Cadre qui organise le partenariat entre le territoire et les cosignataires pour une durée de 4 ans.

Décliné en **programmes opérationnels annuels.**

La structuration du Contrat 2018-2021

- **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**
- **ARTICLE 2 : DUREE**
- **ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE OU DU CONTRAT TRIENNAL 2015-2017**
- **ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE**
- **ARTICLE 5 : PROJET DE TERRITOIRE DEFINI PAR L'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DE L'HERAULT VIS-A-VIS DU TERRITOIRE**
- **ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PARTAGEE PAR L'AGGLOMERATION, LE ET LA REGION OCCITANIE**
- **ARTICLE 7 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**
- **ARTICLE 8 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**
- **ARTICLE 9 : GOUVERNANCE**
- **ARTICLE 10 : MESURES COMMUNES RELATIVES À L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS**
- **ARTICLE 11 : MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATION**
- **ARTICLE 12 : CONDITIONS DE MODIFICATION**

La contractualisation avec l'Agglomération Hérault Méditerranée

Le projet de territoire de l'Agglomération Hérault Méditerranée

Le territoire mène actuellement des travaux pour établir un projet de territoire avec une stratégie de développement pluriannuelle.

Ces travaux permettent d'ores et déjà d'identifier **5 enjeux majeurs dont 1 transversal à l'ensemble des thématiques abordées.**

- **L'organisation d'un tourisme de destination comme moteur du développement du territoire**
- **L'accessibilité et les mobilités comme conditions indispensables à l'attractivité**
- **Développer le potentiel et la compétitivité du territoire avec une redynamisation des cœurs de villes et villages et le développement d'un réseau de parcs et de services ultra-connectés**
- **L'accueil d'une population croissante en adaptant et en préservant le cadre de vie**
- **L'accompagnement, l'anticipation aux transitions environnementales, énergétiques et numériques**

Les enjeux, objectifs et mesures partagés

Enjeu partagé n°1 : l'organisation d'un tourisme de destination, moteur du développement économique et du rayonnement du territoire

Objectif stratégique n°1 :

Moderniser l'offre touristique littorale ou/Renforcer le tourisme littoral et de nature

Objectif stratégique n°2 :

Diversifier l'offre touristique en s'appuyant sur les atouts patrimoniaux

Enjeu partagé n°2 : Un aménagement durable d'un territoire aux interdépendances fortes et exposé aux risques

Objectif stratégique n°3 :

L'accessibilité et les mobilités : les conditions indispensables à l'attractivité du territoire pour les habitants, les touristes et les acteurs économiques

Objectif stratégique n°4 :

Aménager le territoire dans une perspective de prévention et d'adaptation aux risques naturels

Enjeu partagé n°3 : Accueillir une population croissante dans un cadre de vie préservé, des villes et des villages dynamisés

Objectif stratégique n°5 :

Favoriser la création d'emplois en développant l'offre d'accueil d'entreprises et les filières économiques du territoire

Objectif stratégique n°6 :

Favoriser la cohésion sociale et développer la solidarité par une offre d'équipements et de services adaptés

Objectif stratégique n°7 :

Renforcer le rôle des Bourgs-Centres dans le maillage territorial et assurer un accueil organisé et qualitatif

**Enjeu transversal partagé
n°4**

Un territoire en transition
environnementale,
énergétique et
numérique

La gouvernance

- **Comité local de pilotage**, à l'échelle de chaque territoire pour définir les orientations du contrat et sélectionner les projets
 - Présidence : élu-e-s du territoire
 - Membres : cosignataires du Contrat (Région, Territoires, Conseils départementaux, autres partenaires : Caisse des Dépôts et Consignations, Etablissement Public Foncier Régional ...)
- **Comité d'orientation et de programmation**, dit « Comité des Financeurs » organisé à l'échelle départementale pour examiner les programmations des contrats et faire le bilan des fonds européens (FEDER, FEADER) sur les territoires
- **Rencontre annuelle « bilan et perspectives »** organisée par la Région dans chaque territoire de projet pour faire le bilan du contrat et actions de la Région
 - Membres : Maires, EPCI, Membres des conseils de développement.

Calendrier du dialogue contractuel 2018 Extrait

5 mars 2018 = Comité Technique n°1

- Présentation de la politique contractuelle
- Premiers échanges sur la méthodologie et sur le projet de territoire

13 avril 2018 = Comité Technique n°2

- Poursuite des échanges sur la méthodologie
- Analyse des projets proposés par le territoire

Mai-juin 2018 = réunions techniques

- Echanges sur la structuration des enjeux, objectifs et mesures partagés
- Stabilisation de la liste des projets à inscrire au contrat

10 octobre 2018 = Comité de Pilotage

- Validation du contenu du contrat cadre et du Programme Opérationnel 2018 pour adoption Région à la CP du 05 décembre 2018 et CAHM au conseil communautaire du 03 décembre

Le Programme Opérationnel 2018

Opérations	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût HT	Total des aides publiques		Europe		Etat		Région		CD34		Autres		Autofinancement	
				€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Enjeu 1 : L'organisation d'un tourisme de destination, moteur du développement économique																	
Objectif stratégique 1 : Une modernisation de l'offre touristique littorale																	
Mesure 1 : Requalification de l'offre littorale																	
Cœur de station au Cap d'Agde (Palais des congrès tranche 1 + espaces publics)	Agde	Agde	31 000 000 €	2 254 126 €	7%					2 254 126	7%						
Avenue de la Méditerranée	Vias	Vias	8 852 123 €	2 655 636 €	30%					2 655 636	30%						
Mesure 2 : Développement de la destination bien être et nature																	
Objectif stratégique 2 : Une diversification de l'offre touristique en s'appuyant sur les atouts patrimoniaux																	
Mesure 1 : Une destination patrimoniale et culturelle																	
Château / Villa Laurens	Agde	CAHM	4 239 224 €	2 471 766 €	58%	423 922 €	10%	1 200 000	28%	847 844	20%					1 780 474 €	42%
Abbatiale de Saint Thibéry	Saint Thibéry	CAHM	230 000 €	115 000 €	50%			69 000	30%	46 000	20%					115 000 €	50%
Mesure 2: Une destination Canal du Midi																	
Restauration des 2 épanchoirs sur le Canal du Midi GSO	Vias	CAHM	515 568 €	309 341 €	60%	103 114 €	20%	103 114 €	20%	103 113	20%					206 227 €	40%

La liste indicative des projets inscrits au Contrat 2018-2021

Projets	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	Phasage du projet			
				PO 2018	PO 2019	PO 2020	PO 2021
Enjeu partagé n°1 : l'organisation d'un tourisme de destination, moteur du développement économique et du rayonnement du territoire							
Château / Villa Laurens	Agde	CAHM	9 800 568	x	x	x	
Abbatiale de St Thibéry	St Thibéry	CAHM	230 000	x			
Pôle Patrimoine	Agde	CAHM	40 000		x	x	
Restauration et valorisation du fort de Brescou	Agde	Agde	600 000	x	x		
Valorisation touristique Hôtel de Peyrat	Pézenas	CAHM	500 000		X	x	
Avenue de la Méditerranée	Vias	Vias	8 852 123	x			
Cœur de station Cap d'Agde	Agde	Agde	31 000 000	x			
Maison de la nature Bagnas	Agde/ Marseillan	CAHM	Non défini		x	x	x
Maison de la Mer Cap d'Agde	Agde	Agde	760 000		x	x	x
Port Fluvial Agde (infrastructures)	Agde	SEMOP	Non défini		x	x	x
Port fluvial Agde (abords)	Agde	CAHM	Non défini	A définir			
Epanchoirs canal du Midi	Vias	CAHM	640 600	x			
TOTAL 1 - L'organisation d'un tourisme de destination, moteur du développement économique et du rayonnement du territoire			52 423 291				

Le dispositif bourg centre pour les communes Sous ensemble du contrat territorial Occitanie / CAHM

Les principes :

- Sous ensemble des Contrats de territoires nouvelle génération
- Politique à caractère transversal
- Vers du « sur mesure »

Les communes concernées :

- Communes « villes centres » des bassins de vie ruraux (définition INSEE)
- Pôles de services de + de 1 500 habitants qui remplissent une fonction de centralité,
- Pôles de services de – de 1 500 habitants qui remplissent un rôle pivot dans les territoire de faible densité démographique (ancien chefs-lieux de canton avant la loi du 17 mai 2013)

Les thématiques concernées :

- **Qualification du cadre de vie** (entrées de ville, espaces publics, patrimoine, aménagements paysagers,...)
- **Habitat** (création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, nouvelles formes d'habitat,...)
- **Offre de services** (santé, enfance / jeunesse, équipements sportifs, équipements culturels,...)
- **Mobilité** (intermodalité, cheminements doux,...)
- **Développement économique** (maintien du commerce en centre ville, halles de marché, nouvelles activités artisanales et commerciales, tiers lieux, espaces collaboratifs, développement de l'offre touristique,...)
- **+ Initiatives innovantes et expérimentales**

Le projet de développement et de valorisation :

Il constitue le **socle stratégique et le cadre de référence** des actions qui seront proposées dans le cadre du Contrat « Bourg Centre ».

- Il s'appuie sur un **diagnostic stratégique et partagé**,
- Il définit la **vision prospective à moyen et long termes** / cœur de ville et territoire / fonctions de centralité,
- Il définit une **stratégie de développement et de valorisation** / priorités d'actions / thématiques,
- Il se traduit par un **programme opérationnel pluriannuel**, spatialisé et phasé dans le temps.

Organisation :

- **Les signataires du contrat** : Commune-s / CA / Région + autres partenaires contribuant à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation.
- **La gouvernance** : un Comité de pilotage composé des signataires + autres partenaires apportant leur soutien technique / ingénierie
- **Durée du contrat** : 2019 → 31 décembre 2021
- Les **programmes opérationnels annuels** seront présentés dans le cadre des programmes opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie

A ce jour: 5 communes de la CAHM engagées dans une démarche bourg centre

**3 pré candidatures: VIAS PEZENAS PORTIRAGNES
MONTAGNAC**

1 contrat finalisé: BESSAN